



Reçu
A la sous-préfecture de Thionville
Le 19 AVR. 2016

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 6 avril 2016**



Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 18
Membre ayant donné procuration : 1
Membre absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le six avril à dix-neuf heures et cinq minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 29 mars 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI,
M. DE LAZZER et M. DILLIER (suppléant)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES et
M. TARILLON

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Etait absente (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme CORION donne procuration à M. JURCZAK.

Etait absent excusé :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

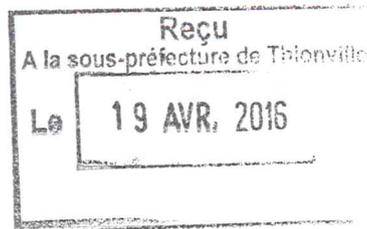
: M. FISCHER

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Publiée le 21.04.2016
Notifiée le
Hayange, le 21.04.2016
Le Directeur Général des Services,
Délégué du Président,



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT



N° 2016-10

Objet : Budget Primitif 2016

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 2 mars 2016, le budget primitif 2016, tel que présenté, montre :

- ✓ des dépenses de fonctionnement se montant à 11 456 454.90 € qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets.
- ✓ des dépenses d'investissement à hauteur de 395 391.92 € pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et d'une étude relative au traitement et à la valorisation des déchets sur le territoire, ainsi que des écritures d'ordre.
- ✓ des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et d'une subvention ADEME.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2016 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2016 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	11 456 454.90 €
- la section d'investissement à	395 391.92 €

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le 13 AVR. 2016
à l'Hôtel de Communauté de HAYANGE.



Hayange, le 15 AVR. 2016

Le Président

Michel PAQUET